

# Victor Hugo et la langue

Actes du colloque de Cerisy, 2-12 août 2002

Textes réunis par Florence Naugrette  
et présentés par Guy Rosa

Ouvrage publié en 2005 aux éditions Bréal avec le concours du Centre national du livre et de l'Université Paris7, reproduit avec la gracieuse autorisation de l'éditeur et l'accord du Centre Culturel International de Cerisy-la-Salle

© Editions Bréal 2005 et Université Paris-Diderot-Paris 7

**L'invective politique de V. Hugo :  
serment, énoncé performatif, impératif moral.  
Le cas de *Napoléon le Petit***

Patricia WARD

«L'Alchimie du serment»

La réception de *Napoléon le Petit* en 1852 fut extraordinaire. En moins de deux semaines après sa publication en août, le livre se vendit à 8 500 exemplaires; en décembre, 38 500 exemplaires circulaient clandestinement en France<sup>1</sup>. Rédigé entre le 14 juin et le 12 juillet, l'œuvre fut publiée le jour même du débarquement de Victor Hugo à Jersey, soulignant ainsi son nouveau rôle de porte-parole des proscrits. Le livre marque la fin de son évolution politique vers la gauche, évolution déjà sensible le 9 juillet 1849 dans son discours à l'Assemblée sur la misère<sup>2</sup>. L'attaque violente et *ad hominem* contre Louis Bonaparte a attiré l'attention des critiques et des historiens, notamment Karl Marx dans sa préface du *Dix-huit Brumaire de Louis Bonaparte*. « Victor Hugo se contente d'invectives amères et spirituelles contre l'auteur responsable du coup d'Etat. [...] Il ne se rend pas compte qu'il le grandit ainsi, au lieu de le diminuer, en lui attribuant une force d'initiative personnelle sans exemple dans l'histoire<sup>3</sup>. »

La réception de *Napoléon le Petit* et la violence de l'attaque hugolienne sont illustrées par « L'Homme a ri » dans *Châtiments* (III, 2). L'épigraphe est tirée des *Journaux élyséens*, août 1852:

- 
1. Graham Robb, *Victor Hugo*, W.W. Norton, New York et Londres, 1997, p. 320.
  2. Michel Winock, *Les Voix de la liberté, Les écrivains engagés du dix-neuvième siècle*, Editions du Seuil, 2001, p. 353.
  3. Cité par Jean Bruhat dans « Victor Hugo, Historien du deux- décembre » dans *Victor Hugo, Œuvres complètes*, édition chronologique dirigée par Jean Massin, Club Français du Livre, 1967-1971, t. VIII, p. 15. Dans les références ci-dessous cette édition est désignée par CFL.

« M. Victor Hugo vient de publier à Bruxelles un livre qui a pour titre: *Napoléon le Petit*, et qui renferme les calomnies les plus odieuses contre le prince-président. » Suit la réaction de Louis Bonaparte à la réception du livre. Il l'examine, sourit, et répond, « Voyez messieurs, voici Napoléon le Petit, par Victor Hugo le Grand. »

La réplique du poète imite un énoncé performatif, infligeant à Louis Bonaparte la punition des forçats.

Dans ton triomphe abject, si lugubre et si prompt,  
 Je t'ai saisi. J'ai mis l'écriveau sur ton front;  
 [...]
   
 L'histoire à mes côtés met à nu ton épaule,  
 Tu dis : je ne sens rien! Et tu nous railles, drôle,  
 Ton rire sur mon nom gaîment vient écumer;  
 Mais je tiens le fer rouge et vois ta chair fumer<sup>4</sup>.

Certains critiques ont remarqué que l'argumentation de *Napoléon le Petit* est fondée sur le serment prêté par Louis Bonaparte le 20 décembre 1848. Citons ici l'essai de Jacques Seebacher, « La prise à partie de Louis-Napoléon »<sup>5</sup>. Selon lui, Hugo fait apparaître la République de 48, qui supprime le serment administratif et instaure celui du Président, comme la consécration de tous les efforts du parlementarisme bourgeois depuis 89. Louis-Napoléon viole son serment et en impose un à tous les agents et fonctionnaires de l'Etat. Comment y croire? Comment y croirait-il lui-même ?

Dans le contexte du coup d'état, « l'alchimie du serment »<sup>6</sup> devient la métaphore de la duplicité du nouveau régime. Mais, le serment et la thématique qui l'entoure une fois décrits par la théorie linguistique permettent de comprendre comment Hugo endosse son nouveau rôle d'être le Dante des proscrits. C'est le sujet de cet essai.

### « L'abominable parjure »

Le premier acte du drame a lieu le 20 décembre 1848 à

4. V. Hugo, *Œuvres complètes*, R. Laffont, « Bouquins », 15 vol., 1985-86 et 2002, vol. « Poésie II », p. 65. Les références seront données dans cette édition, sans répéter le nom du volume lorsqu'il s'agit de *Châtiments* et de *Napoléon le Petit* qui se trouve au volume « Histoire ».

5. Dans *Romantisme*, 18, n° 60 (1988), p. 7.

6. La formule est de J. Seebacher, dans l'article cité.

l'Assemblée Constituante. Le « citoyen Charles-Louis-Napoléon Bonaparte » prête serment, jurant fidélité à la République et à la Constitution. Au début de *Napoléon le Petit*, Hugo décrit avec précision cette séance solennelle. Les articles pertinents de la Constitution sont cités, suivis du décret du 2 décembre 1851. Les choix lexicaux soulignent le fait que la trahison est une trahison linguistique. « Ce crime contient tous les crimes, la trahison dans la conception, le parjure dans l'exécution<sup>7</sup>. » Le portrait du président qui en résulte est celui d'un « homme de silence et de nuit<sup>8</sup> ». Le serment de Louis Bonaparte est un énoncé performatif, inversé en parjure en 1851. Cette thématique complexe du serment est à la base de toute l'invective contre Louis Bonaparte.

Notons d'abord que le serment, ou le pacte mutuel qui est un contrat, figure plusieurs fois dans les œuvres des années 1820 et 1830 ; l'exemple d'Hernani est le plus connu. Dans l'acte 3, scène 7, Hernani serre la main de Don Ruy Gomez, en lui donnant le cor qui lui cède le droit d'exiger la mort du jeune héros. Puis, dans l'acte 5, scène 3 au moment où le cor sonne, Hernani crie, « Il le veut! Il le veut! Il a mon serment! » Dans la scène 5, à Hernani qui hésite devant les conséquences de la parole donnée Don Ruy Gomez répond : « Non, ce n'est qu'un parjure et qu'une trahison. »

« Je le jure ». Le serment, à la première personne et au présent est un performatif dans le sens le plus strict. J.-L. Austin, philosophe analytique, le définit ainsi : « Produire l'énonciation est exécuter une action (on ne considère pas, habituellement, cette production-là comme ne faisant que dire quelque chose)<sup>9</sup>. » Emile Benveniste commente : « un énoncé performatif n'a de réalité que s'il est authentifié comme *acte*. Hors des circonstances qui le rendent performatif, un tel énoncé n'est plus rien<sup>10</sup>. »

Parmi les critiques hugoliens, Anne Ubersfeld a fait l'analyse de quatre actes de langage dans l'œuvre théâtrale : « la prédiction-malédiction-bénédiction ; la supplication ; le pacte ; la révélation-démasquage<sup>11</sup>. »

---

7. I, 3, p. 8.

8. P. 70.

9. J. L. Austin, *How To Do Things With Words. Quand dire, c'est faire*, trad. Gilles Lane, Le Seuil, 1990, p. 42.

10. Benveniste, *Problèmes de linguistique générale*, I, Gallimard, 1960, p. 269. Voir C. Kerbrat-Orecchioni, *Les actes de langage dans le discours, théorie et fonctionnement*, Nathan, 2001, pour une synthèse des théories de la pragmatique, surtout des conditions de réussite des actes de langage, pp. 28-31.

11. Anne Ubersfeld, « L'ANANKE du discours », in *Hugo le fabuleux*, éd. Jacques Seebacher et Anne Ubersfeld, Seghers, 1985, p. 299.

Hugo n'a lu ni Austin, ni Benvéniste, ni Ubersfeld, mais il comprend instinctivement la nature du serment et explore toutes les conséquences de celui prêté par Louis Bonaparte et de son parjure.

Car il met en question l'ordre même du langage et, par lui, de la société. Celui qu'il impose est destructeur des conventions linguistiques dont tout contrat dépend et, d'abord, le contrat social. Si bien que Hugo dénonce le mode discursif du coup d'Etat comme une série d'inversions, de substitutions et de noms inappropriés. Le nouveau régime est un régime de déconstruction linguistique.

A l'heure qu'il est, grâce à la suppression de la tribune, grâce à la suppression de la presse, grâce à la suppression de la parole, de la liberté et de la vérité, suppression qui a eu pour résultat de tout permettre à M. Bonaparte, mais qui a en même temps pour effet de frapper de nullité tous ses actes sans exception [...], aucun homme, aucun fait, n'ont leur vrai nom; le crime de M. Bonaparte n'est pas crime, il s'appelle nécessité; le guet-apens de M. Bonaparte n'est pas guet-apens, il s'appelle défense de l'ordre; les vols de M. Bonaparte ne sont pas vols, ils s'appellent mesures d'Etat [...]<sup>12</sup>.

Au bout du compte, les vrais ennemis du régime sont-ils le livre ? la presse ? Non, répond Hugo : « C'est toi, pensée, c'est toi, raison de l'homme, c'est toi, Providence, c'est toi, Dieu<sup>13</sup>. » Le serment violé, la constitution renversée, l'inversion de toute signification, linguistique et historique, l'irréligion ne font qu'un. Le système d'ordre proclamé par le dictateur est fondé sur un chaos général.

Ceci étant donné que le dictionnaire de l'Académie n'existe plus, qu'il fait nuit en plein midi, qu'un chat ne s'appelle plus un chat [...] que la justice est une chimère, que l'histoire est un rêve [...] que Louis Bonaparte est identique à Napoléon le Grand, que ceux qui ont violé la Constitution sont des sauveurs et que ceux qui l'ont défendue sont des brigands, en un mot, que l'honnêteté humaine est morte, soit! alors j'admire ce gouvernement. Il va bien. Il est modèle en son genre<sup>14</sup>.

---

12. I, 4, p. 10.

13. II, 11, p. 42.

« Un serment! [...] Quelle farce infâme! »

Un serment est sacré, aux yeux de Hugo, parce qu'il réalise dans le langage cet absolu dont l'autre nom est Dieu et faute duquel plus rien n'a sens ni valeur. Cette radicalisation du thème de l'honneur lié au serment d'Hernani, par exemple, et à la responsabilité de l'auteur de théâtre, conduit Hugo à voir dans Louis Bonaparte bien plus que le coupable d'un parjure : son incarnation.

Qu'est-ce que c'est que Louis Bonaparte? c'est le parjure vivant, c'est la restriction mentale incarnée, c'est la félonie en chair et en os, c'est le faux serment coiffé d'un chapeau de général et se faisant appeler monseigneur<sup>15</sup>.

Le comble, c'est le serment administratif exigé par Bonaparte après le coup d'Etat, qui porte l'odieuse au ridicule et excite moins la colère que le sarcasme. « Donc Louis Bonaparte prend le serment au sérieux. Vrai, il croit à ma parole, à la tienne, à la vôtre, à la leur; il croit à la parole de tout le monde, excepté à la sienne<sup>16</sup>. »

Dans ses *Souvenirs* de la Révolution de 1848, Alexis de Tocqueville décrit la fête de la Concorde comme une parodie des fêtes de la Révolution de 1789. Mieux qu'une parodie, Hugo voit dans ces serments administratifs une «farce infâme». Les inversions se répètent. Le serment solennel, prêté devant Dieu, la nation, et l'Assemblée, « ce n'est rien ». Mais le serment prêté sous la contrainte à « l'homme qui lui-même a brisé son serment, oh! ce serment-là est sacré ! »<sup>17</sup>.

Dans le texte hugolien, dense, bourré de catalogues, de périodes, de synonymes, d'apostrophes, la parodie du serment sous le nouveau régime devient un trope ayant sa force intrinsèque. « Serment partout », à prix variable. Les académiciens en prêtent. « Une des vertus du serment à Louis Bonaparte, c'est que, selon qu'on le refuse ou qu'on l'accorde, ce serment vous ôte ou vous rend les talents, les mérites, les aptitudes »<sup>18</sup>. A la fin, c'est un objet, une chose sans vie et sans valeur, un bibelot d'inanité. « Qu'est-ce que M. Bonaparte fait de tous ces serments-là? en fait-il

---

14. *Ibid.*

15. VII, 1, p. 113.

16. *Ibid.*, p. 114.

17. *Ibid.*

18. VII, 3, p. 116.

la collection? où les met-il<sup>19</sup> ? »

« Cet homme [...] qui était Dieu, en ce sens qu'il menait des événements<sup>20</sup> »

Cette « alchimie du serment » s'opère dans le contexte politique du parlementarisme, idéalisé par Hugo et abrogé par Louis Bonaparte. De 1789 à 1848, la représentation, qu'on peut juger mythique, de l'orateur révolutionnaire est d'une importance capitale parce que sa parole, dans le contexte hugolien, est un énoncé performatif au sens où elle est parole efficiente.

Sans doute l'origine, inconsciente peut-être, du paradigme hugolien de l'orateur agissant sur la société et sur l'Histoire se trouve-t-elle dans le mémorable défi lancé au roi par Mirabeau le 23 juin 1789 : « Allez dire à votre maître que nous sommes ici par la volonté du peuple, et qu'on ne nous en arrachera que par la puissance des baïonnettes<sup>21</sup>. » L'Histoire fit de ce mot le premier acte de la Révolution parce qu'il soumettait la volonté du Roi à la souveraineté du peuple représenté par ses élus.

Pour Hugo, dès 1834, Mirabeau « était Dieu, en ce sens qu'il menait des événements ». En 1852, la même idée reçoit une extension radicale : « Du verbe de Dieu est sortie la création des êtres; du verbe de l'homme sortira la société des peuples<sup>22</sup>.

Logocentrique, la pensée de la langue chez Hugo implique l'idée d'un *logos* actif et créateur. La parole, dans le contexte politique, relève couramment performatif, mais Hugo dépasse les limites d'un pragmatisme à la manière d'Austin, dont la description du langage commun s'abstient de tout métaphysique. Hugo, lui, reconnaît aux grands orateurs de la tribune—une puissance ontologique, celle du *Logos*, qui est Dieu comme *Verbe*.

Plusieurs renvois intertextuels à la Révolution de 1789 jouent du contraste entre cette parole efficiente de l'orateur, créant l'avenir du peuple, et la dénaturation du Verbe par un Louis Bonaparte traître non seulement à sa parole mais au langage. Telle est cette comparaison avec Marat élargie en portrait du dictateur.

Au centre est l'homme; l'homme que nous avons dit ; l'homme

19. VII, 6, p. 121.

20. « Sur Mirabeau » (1834), éd. citée, vol. « Critique », p. 220.

21. Au sujet de V. Hugo et Mirabeau, voir mon « Hugo et le mythe de Mirabeau au XIX<sup>e</sup> siècle » dans *Hugo le fabuleux*, ouv. cité, p. 335-346.

22. V, 5, p. 92.

punique; l'homme fatal, attaquant la civilisation pour arriver au pouvoir [...] ; quelque chose comme Marat prince, au but près, qui, chez Marat, était grand et, chez Louis Bonaparte, est petit ; l'homme qui tue, qui déporte, qui exile, qui expulse [...] ; cet homme au geste accablé, à l'œil vitreux, qui marche d'un air distrait au milieu des choses horribles qu'il fait, comme une sorte de somnambule sinistre<sup>23</sup>.

Le livre « Le Parlementarisme », plus loin, crée un autre intertexte, soulignant les limites de Louis Bonaparte comme chef d'état. Le lecteur note que son geste «accablé» est en contraste avec le geste «d'empire» de l'orateur, évoqué dans le chapitre « Ce que c'est que l'orateur » où l'orateur est le semeur qui sème l'avenir, « œuvre sainte et merveilleuse » qui réapparaîtra plus tard dans le poème « Saison des semailles. Le soir ». L'orateur à la tribune, dont Mirabeau reste le modèle, est sublime, jouissant d'un pouvoir mystérieux.

Un mot tombé de la tribune prend toujours racine quelque part et devient une chose. Vous dites: ce n'est rien, c'est un homme qui parle; et vous haussez les épaules. Esprits à courte vue! c'est un avenir qui germe; c'est un monde qui éclôt<sup>24</sup>.

Louis Bonaparte contrecarre l'avenir que fait advenir en l'anticipant la pensée libre. Il est « homme de silence et de nuit ».

Ainsi se comprend que, sans enjolivement rhétorique mais avec une grande rigueur logique, la tradition parlementaire puisse recevoir, sous le nom de tribune, l'aspect d'une véritable transfiguration et sa destruction celui d'un déicide.

Voilà ce qu'était, voilà ce que faisait pour la France la tribune, prodigieuse turbine d'idées, gigantesque appareil de civilisation, élevant perpétuellement le niveau des intelligences dans l'univers entier, et dégageant, au milieu de l'humanité, une quantité énorme de lumière.

C'est là ce que M. Bonaparte a supprimé<sup>25</sup>.

---

23. II, 8, p. 32.

24. V, 6, p. 93.

25. V, 7, p. 94.



« Toute morale est niée par un tel serment<sup>26</sup> »

Dans sa « présentation » de *Napoléon le Petit*, Henri Guillemin suggère que ce n'est pas la « puissance d'un talent déchaîné » que le lecteur retient de cette œuvre, mais « la découverte du Bien et du Mal » par de Hugo<sup>27</sup>, Louis Bonaparte étant « l'incarnation du Mal ». Je dirais plutôt que le lecteur découvre dans ce texte une vision morale du monde, qui marquera les grands ouvrages des années de l'exil. Elle s'exprime, dans une apostrophe à Louis Bonaparte, au livre intitulé « L'absolution », dans la constatation du bien et du mal – « Il y a deux choses dans ce monde, apprenez cette nouveauté, qu'on appelle le bien et le mal. » – et dans ce qui la fonde : la liberté et la responsabilité inhérentes à l'être humain.

L'homme, sachez encore cette particularité, est un être pensant, libre dans ce monde, responsable dans l'autre. [...] La vie n'est pas sa proie. Par exemple, pour passer de zéro par an à douze cent mille francs il n'est pas permis de faire un serment, qu'on n'a pas l'intention de tenir [...] <sup>28</sup>.

Les conséquences de l'acte sont le critère de sa moralité. « Quoi! quand on médite “un grand acte” il faudrait passer son temps à s'interroger sur ce qui pourra résulter du parti qu'on prend<sup>29</sup> ! »

La conscience borne la puissance dans une dramatique confrontation.

[...] on est despote, on est tout-puissant; quelqu'un qui est perdu dans l'obscurité, un passant, un inconnu se dresse devant vous et vous dit : Tu ne feras pas cela.

Ce quelqu'un, cette bouche qui parle dans l'ombre, qu'on ne voit pas, mais qu'on entend, ce passant, cet inconnu, cet insolent, c'est la conscience humaine <sup>30</sup>.

Cette voix dans l'obscurité sera plus tard la voix de l'abîme du poème « Ce que dit la bouche d'ombre », ici, elle concrétise la puissance morale, toujours plus grande que celle du pouvoir. Dans son essai déjà cité, « L'ANANKE du discours », Anne Ubersfeld suggère que le héros/anti-héros théâtral, empiégé dans un pacte, « est incapable de s'affirmer par la parole, d'assurer par

26. VII, 4, p. 117.

27. CFL, VIII, p. 412.

28. VI, 6, p. 106.

29. *Ibid.*

30. *Ibid.*, p. 107.

l'éloquence sa réussite dans le monde. [...] Il ne peut construire une parole vraie et entendue, que par l'affirmation suicidaire de soi<sup>31</sup>. » La voix, ou la parole, en jugement reste un énoncé performatif, ou, pour introduire une autre notion tirée de l'analyse pragmatique d'Austin, un acte illocutoire, exigeant une réponse. Mais cette énonciation est transformée en impératif éthique.

Retournons au serment. Sa signification est finalement élargie par la vision hugolienne de la responsabilité éthique. A la fin du livre VII, Hugo met en contraste deux hommes. Le premier, préfiguration des *Misérables* est « une âme aveugle ». « La société en a fait une bête brute, la faim en a fait une bête fauve. Il attend les passants au coin d'un bois et leur arrache leur bourse. On le prend et on l'envoie au bagne. » Le second est un juge, janséniste, dévot, bien né.

Cet homme lettré, cet homme scrupuleux, cet homme religieux [...] se tourne vers le parjure triomphant, et de la même bouche, de la même voix dont, si le traître eût été vaincu, il eût dit: criminel, je vous condamne aux galères, il dit: monseigneur, je vous jure fidélité!

Prenez une balance, mettez dans un plateau ce juge et dans l'autre ce forçat, et dites-moi de quel côté cela penche<sup>32</sup>. » Bref, c'est le serment, « sublime permission d'affirmer donnée par Dieu à l'homme » qui fait de l'être humain un être moral. Le serment est une sorte d'impératif catégorique en ce qu'il est le moment où l'individu, si faible soit-il, affirme sa responsabilité de ses actes, sa liberté et fait triompher du temps son identité à lui-même.

[...] l'homme, à un jour donné, cet être frissonnant, chancelant, misérable, hochet de hasard [...] sent qu'il y a en lui quelque chose de plus grand que l'abîme, l'honneur; de plus fort que la fatalité, la vertu; de plus profond que l'inconnu, la foi; [...] et fier, serein, tranquille, créant avec un mot un point fixe dans cette sombre instabilité qui emplit l'horizon, comme le matelot jette une ancre dans l'Océan, il jette dans l'avenir son serment<sup>33</sup>.

Telle est l'alchimie du serment, devenu symbole cristallisé de la moralité-humaine. Il sera plus tard à la clé de la signification des *Misérables*.

---

31. *Hugo le fabuleux*, p. 305.

32. VII, 5, p. 120-121.

33. VII, 6, p. 122.

« Cette voix qui proteste dans l'ombre, c'est la mienne<sup>34</sup> »

D'où vient l'autorité de la voix qui parle dans *Napoléon le Petit*, apostrophant Louis Bonaparte et la France? D'abord de la supériorité morale que donne le courage et le sacrifice de soi. Dans le début, Hugo se présente comme un membre de l'opposition, un de ceux qui ont combattu et accepté la proscription. « Celui qui écrit ces lignes est de ceux qui n'ont reculé devant rien<sup>35</sup>. » La droiture donc et l'éveil contre l'avachissement somnolant. « Il est temps [...] que ce monstrueux sommeil des consciences finisse<sup>36</sup>. » « Ce livre n'a pas d'autre but que de secouer ce sommeil<sup>37</sup>. » Et la longue mémoire de l'Histoire contre l'illusion et l'oubli.

[...] sachez cela, monsieur, Néron n'aurait pas été « absous »; il eût suffi qu'une voix, une seule voix sur la terre, la plus humble et la plus obscure, s'élevât au milieu de cette nuit profonde de l'empire romain et criât dans les ténèbres: Néron est un parricide! pour que l'écho, l'éternel écho de la conscience humaine répêât à jamais [...] : Néron a tué sa mère!

Eh bien ! cette voix qui proteste dans l'ombre, c'est la mienne. Je crie aujourd'hui, et, n'en doutez pas, la conscience universelle de l'humanité redit avec moi : Louis Bonaparte a assassiné la France ! Louis Bonaparte a tué sa mère<sup>38</sup> !

En se faisant voix de l'ombre, ailleurs de l'inconnu, le texte s'offre à sa réénonciation ; cette conscience humaine parlante est la nôtre.

L'alchimie éblouissante de cette thématique du serment transforme le livre *Napoléon le Petit* dans sa totalité en « macro-acte » de langage ou en macro-performatif, en performatif complexe<sup>39</sup>. Le livre est la voix, la parole, l'énoncé performatif qui, comme la parole des orateurs révolutionnaires, mènera des « événements ». Le livre, cet acte, est aussi la conscience morale qui démasque les mensonges d'une époque. « Aux yeux de la France, aux yeux de l'Europe, le 2 décembre est encore masqué. Ce livre

34. VI, 9, p. 112.

35. I, 2, p. 8.

36. I, 3, *ibid.*

37. I, 4, p. 10.

38. VI, 9, p. 112.

39. Kerbrat-Orecchioni décrit la notion de « macro-acte », p. 158. Richard Ohmann suggère que la littérature imite un acte de discours, que c'est un « quasi-speech act » dans « Speech Acts and the Definition of Literature », *Philosophy and Rhetoric*, 4, n° 1 (1971), 1-19.

n'est pas autre chose qu'une main qui sort de l'ombre et qui lui arrache le masque<sup>40</sup>. »

La logique de cette thématization nous mène à la conclusion que toute l'invective hugolienne des années d'exil est un macro-performatif ou devient un acte illocutoire complexe. La puissance de la parole, c'est-à-dire de la voix de Victor Hugo, est tout ce qui reste de la tradition des grands orateurs de la révolution de 1789. Cette voix de l'ombre « mène des événements », transformant un avenir distant en un présent de résistance et de révolution.

---

40. I, 4, p. 11.